

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2023

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE
NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES
INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE555

présenté par
Mme Bregeon, rapporteure

ARTICLE 2

I. – À l'alinéa 18, substituer au mot :

« peuvent »

le mot :

« peut ».

II. – Au même alinéa, avant le mot :

« disposition »,

insérer le mot :

« la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.